

# APPEL A PROPOSITIONS CACES

## Actions clés en main 2020

Date de publication : **07 février 2020**

Date limite de dépôt des candidatures : **29 février 2020**

Envoi électronique aux adresses suivantes :

[s.deniaud@opco2i.fr](mailto:s.deniaud@opco2i.fr)

# SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION .....	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i .....	3
Marché à procédure adaptée .....	3
Modalité de dépôt des offres : .....	3
Date limite de réception des offres : .....	3
Date d'audition : .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Référents pour les renseignements complémentaires : .....	3
Format de la réponse attendue : .....	3
2. CONTEXTE .....	4
2.1. Présentation OPCO 2i .....	4
2.2 Public visé .....	5
3. OBJET DE LA CONSULTATION .....	5
3.1. Cadre et objectif de la prestation .....	5
3.2 L'action de formation .....	5
3.3 Les organismes de formation éligibles .....	5
3.4 Lieux d'intervention .....	6
3.5. Méthodologie et livrables attendus .....	6
4. Modalités et critères de sélection des candidats .....	7
5. Formalisation du partenariat .....	7

## 1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation 2i BRETAGNE

### Marché à procédure adaptée

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un **marché multi attributaires**.

### Modalité de dépôt des offres :

Les dossiers de candidature (comportant notamment des images) devront être transmis par mail sous format PDF de taille minimale à **2i BRETAGNE** à l'adresse suivante : [s.deniaud@opco2i.fr](mailto:s.deniaud@opco2i.fr)

### Date limite de réception des offres :

**29 février 2020**

### Référents pour les renseignements complémentaires :

Pour toute question relative à l'appel à propositions, contacter :

**Sandra DENIAUD - 02.98.02.69.70 - [s.deniaud@opco2i.fr](mailto:s.deniaud@opco2i.fr)**

### Format de la réponse attendue :

Le format de réponse doit être rédigé au format PDF, il devra comprendre à minima :

- Une présentation générale de l'organisme de formation (5 pages maximum)
- Un argumentaire sur ses capacités à répondre au cahier des charges
- Les profils des formateurs et des testeurs
- Les objectifs pédagogiques détaillés de l'action de formation
- Les techniques et moyens pédagogiques pour atteindre ces objectifs
- Un descriptif détaillé des moyens matériels (nombre de chariots, engins, nacelles...)
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :
  - Feuilles de présence
  - Evaluation des acquis
- Les moyens d'évaluation de l'acquisition des compétences ciblés par l'action
- Les modalités de sanction de la formation

## 2. CONTEXTE

### 2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
  - o Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
  - o Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
    - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
    - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
  - o Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
  - o La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
  - o L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

2i BRETAGNE est la délégation de l'OPCO2i pour la région Bretagne issue de la fusion, fin 2019 des trois anciens OPCO (OPCAIM, DEFI, OPCA +3 et quelques branches ex AGEFOS, OPCALIA et FORCO).

2i BRETAGNE intervient sur les 4 départements bretons : Côtes d'Armor (22) ; Finistère (29) ; Ille et Vilaine (35) et Morbihan (56).

**Ce qui représente 3 681 entreprises et plus de 88 000 salariés.**

L'inter-industriel regroupe des entreprises de toutes tailles appartenant à des branches professionnelles divers et dans des domaines aussi variés que l'industrie automobile, le nucléaire, la construction navale, aéronautique, spatiale et ferroviaire, la navigation de plaisance, la fabrication d'équipements ménagers, la construction mécanique, la métallurgie et la transformation des métaux, ou encore les industries des composants et des équipements électriques et électroniques, la chimie, la plasturgie, la bijouterie/joaillerie, le textile, la papier et le carton, le recyclage, auxquels peuvent être associées les entreprises de services à l'industrie. C'est une activité en constante évolution depuis 20 ans, soutenue par des hommes et des femmes de tous horizons. C'est aussi un secteur hautement soumis à la concurrence mondiale, nécessitant de rester actif sur la diversification des produits et des marchés ainsi que leur qualité, le développement de la polyvalence du personnel, et la préservation du savoir-faire, indispensable à la pérennité de l'activité. Pour les entreprises, il est impératif de développer les compétences dont elles ont besoin afin d'accompagner la mise en œuvre de leur stratégie et d'améliorer leur compétitivité et par ailleurs de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

## 2.2 Public visé

Salariés en CDD ou CDI, relevant des entreprises de l'inter-industriel, de toutes tailles.

## 3. OBJET DE LA CONSULTATION

### 3.1. Cadre et objectif de la prestation

Les ACTIONS CLE EN MAIN sont une prestation de services que l'OPCO 2i offre à ses entreprises sur des formations récurrentes aux salariés des entreprises de l'inter-industrie bretonnes pour leur :

- simplifier l'accès à la formation via une plateforme dématérialisée (démarche simplifiée)
- optimiser leurs dépenses grâce aux tarifs négociés (plan optimisé)

### 3.2 L'action de formation

La présente consultation porte sur les CACES (initial et recyclage):

R.482 – CACES ® Engins de chantier  
R.483 - CACES ® Grues mobiles  
R.486 – CACES ®Plateformes élévatrices mobiles de personnel  
R.487 – CACES ®Grues à tour  
R.489 – CACES ®Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté  
R.490 – CACES® Grues de chargement  
R.484 – CACES ® Ponts roulants et portiques  
R.485 - CACES ® Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

**L'organisme peut se positionner sur un ou plusieurs CACES.**

Durée : à définir par l'organisme (passage du CACES compris) selon l'expérience du candidat et du nombre de catégories

Certification : délivrance du CACES (sous réserve de réussite)

Organisation : intégration sur vos sessions inter-entreprises avec votre matériel et votre/vos sites

### 3.3 Les organismes de formation éligibles

Seuls peuvent répondre à cet appel à propositions organisé par 2i BRETAGNE :

- Les organismes de formation dûment déclarés, dotés d'un numéro de déclaration d'activité délivré par les services de l'Etat (en cours de validité)
- Les organismes référencés sur la base DataDock

### 3.4 Lieux d'intervention

Les organismes devront être en capacité d'intervenir sur un ou plusieurs sites en Bretagne.  
Le(s) lieu(x) devra être clairement indiqué dans la réponse (sur quel site quelle catégorie de CACES est réalisable si différent)

### 3.5. Méthodologie et livrables attendus

#### Pilotage et suivi des travaux

Dans le cadre de la mise en place de la charte contrôle et qualité par l'OPCO2i, le prestataire devra garantir :

- Un service administratif assurant la gestion des actions de formation (convocation, logistique)
- Un service d'accueil de qualité
- Des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires et accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Des intervenants salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné (**la sous-traitance n'est pas permise**)
- Accepter des contrôles inopinés pendant le déroulement de l'action de formation ou à postérieur, à l'initiative de l'OPCO2i, des contrôleurs mandatés par des collaborateurs de 2i BRETAGNE
- Le respect des conditions tarifaires proposées

#### Engagements du prestataire

L'organisme s'engage à :

- Faire une proposition selon le format attendu
- Respecter la méthodologie de suivi
- Respecter la **procédure de mise en ligne** qui lui sera communiquée, lors de la contractualisation

## Instruction et réponse de 2i BRETAGNE

2i BRETAGNE se réserve le droit ne pas donner suite aux propositions transmises pour tout ou partie de l'offre de service et s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

2i BRETAGNE pourra, le cas échéant, demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

2i BRETAGNE pourra proposer, avant conventionnement et pour certaines thématiques, de plafonner les coûts pédagogiques à la journée.

2i BRETAGNE notifiera sa réponse (positive ou négative) au candidat par mail.

## 4. Modalités et critères de sélection des candidats

- Dossier complet
- Connaissance de nos branches (secteurs, activités, métiers)
- Expertise de l'organisme
- Compétences des intervenants
- Compréhension de la demande
- Méthode pédagogique
- Pertinence du contenu et de la durée
- Proposition tarifaire (le tarif devra être exprimé par personne) et **devra être significativement inférieur au prix catalogue**

## 5. Formalisation du partenariat

Une convention sera signée entre 2i BRETAGNE et l'organisme de formation retenu.

2i BRETAGNE ne sera engagée qu'à compter de la réception de la convention signée du prestataire.

2i BRETAGNE pourra interrompre le partenariat du fait entre autres :

- De l'épuisement des fonds dédiés aux projets concernés
- Du non-respect des dispositions prévues dans le présent document.

2i BRETAGNE conduira dans ce cadre plusieurs évaluations du dispositif conformément aux dispositions prévues par le décret qualité du 30 juin 2015.

## Durée du conventionnement

Le présent appel à propositions couvre la période de mars 2020 à décembre 2020.